La réforme des collectivités territoriales

40 Mds€

C'est l'augmentation des dépenses locales, en dehors de tout transfert de compétences, entre 2003 et 2007.

3 000

C'est le nombre de conseillers territoriaux qui succèderont aux élus actuels.

100 000

C'est le nombre de femmes qui entreront dans les conseils municipaux grâce à l'abaissement du seuil du scrutin de liste aux communes de plus de 500 habitants

Pourquoi réformer les collectivités territoriales ?

- Tout simplement, parce que **le statut quo n'est plus possible.** Elus de droite, élus de Gauche, Cour des comptes, sans compter les nombreux rapports qui ont été rendus sur le sujet, tout le monde est d'accord, il faut en finir avec :
- **L'empilement des structures.** Avec 36 783 communes, 100 départements, 26 régions, 15 900 syndicats intercommunaux, 371 pays, le millefeuille administratif est devenu illisible. Nous avons toujours rajouté de nouvelles structures sans jamais en retrancher.
- **L'enchevêtrement des compétences.** Aujourd'hui, il faut être un expert en droit public pour comprendre qui est qui et qui fait quoi. 83% des Français estiment que notre organisation administrative est trop compliquée !
- **Le labyrinthe des financements croisés.** ¼ des financements des régions et 1/5 de ceux des départements couvrent des financements croisés entre plusieurs collectivités.
- **Tous ces chevauchements institutionnels ont un coût.** En 25 ans, les dépenses des collectivités locales ont augmenté deux fois plus vite que la richesse nationale. Les transferts de compétence n'expliquent que la moitié de cette progression. Entre 2003 et 2007, en dehors de tout transfert de compétences, **les dépenses locales ont augmenté de 40 Mds € soit 6 fois le budget de la justice.** Quant aux effectifs de la fonction publique territoriale, ils n'ont cessé de croître.
- Nicolas SARKOZY a eu le courage de prendre cette question à bras le corps en engageant une réforme historique avec un objectif : **simplifier notre organisation territoriale pour renforcer la démocratie locale et rendre nos territoires plus attractifs.** Soyons clairs : **cette réforme ne tourne pas le dos à la décentralisation, elle la renforce et la conforte** en donnant aux élus des outils mieux adaptés à la prise d'initiatives.

Pour simplifier ne fallait-il pas commencer par supprimer un échelon ?

- La solution ce n'était pas de supprimer le département ou la région qui ont tous les deux leur légitimité. C'était au contraire de **les rapprocher pour les rendre plus complémentaires et donc plus efficaces.**
- C'est tout le sens de **la création d'un conseiller territorial** qui siègera à la fois au département et à la région. Il s'agit d'une **réponse simple et pragmatique** pour **mettre fin à la concurrence entre ces deux échelons** et aux dépenses redondantes. Concrètement, 3 000 conseillers territoriaux remplaceront les 6 000 conseillers généraux et régionaux actuels. **Des élus, certes, deux fois moins nombreux, mais deux fois plus puissants.**
- Parce que le Gouvernement a souhaité **conserver le lien entre l'élu et son territoire**, 80 % des conseillers territoriaux seront élus au **niveau du canton** au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Parce nous avons voulu également **renforcer le pluralisme des sensibilités politiques et la parité** dans les assemblées locales, la répartition des 20% des sièges restants se fera à la proportionnelle au plus fort reste. **Le Conseil d'Etat a validé le principe d'un scrutin mixte, principalement majoritaire à un tour.**
- **La première élection des conseillers territoriaux aura lieu en 2014. C'est pourquoi, il nous faut réduire la durée des mandats.** Concrètement, les conseillers régionaux qui seront élus en mars 2010 auront un mandat de 4 ans au lieu de 6. Les conseillers généraux qui seront élus en mars 2011 auront un mandat de 3 ans au lieu de 6.

Ne faut-il pas également achever l'intercommunalité ?

- Avec la création du conseiller territorial **nous faisons émerger un axe région-département.** Parallèlement, il faut **conforter l'axe communes-intercommunalités.**
- Cela passe d'abord par **l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires.** Un « fléchage » permettra aux électeurs, lors des élections municipales, de savoir à l'avance quels seront les élus qui siégeront au conseil communautaire. Par ailleurs, le scrutin de listes sera abaissé pour les élections

municipales dans toutes les communes de plus de 500 habitants. Grâce à cette mesure, **la parité va devenir obligatoire dans un nombre beaucoup plus important de communes : 100 000 femmes** de plus pourraient ainsi entrer dans les conseils municipaux.

- Cela passe également par l'incitation à la **fusion** volontaire de communes dans un cadre modernisé : la commune nouvelle ;
- Cela passe ensuite par **l'achèvement de la carte de l'intercommunalité** pour parvenir au 1er janvier 2014 à une couverture intercommunale plus cohérente sur la totalité du territoire.
- Cela passe enfin par **la rationalisation des structures intercommunales** (EPCI et syndicats) avec notamment la **suppression progressive des pays** qui ne sont qu'une feuille supplémentaire du millefeuille territorial.

Comment rendre nos agglomérations plus attractives ?

- Le constat est simple : à quelques exceptions près, **nos grandes villes n'ont pas assez de visibilité**. Elles ne sont pas en mesure de soutenir la compétition avec leurs concurrentes européennes et internationales. Il fallait donc permettre à nos grandes villes de **dépasser le cadre strict de l'organisation administrative** pour mettre en œuvre des projets d'aménagement et de développement en matière économique, écologique ou éducatif. C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité **offrir aux élus plus de liberté avec un nouvel outil de gouvernance : la métropole.**
- Ces métropoles seront créées sur **le principe du volontariat** et pourront choisir entre deux statuts :
- **La métropole intégrée** qui sera ouverte pour l'instant aux aires urbaines de plus de 450 000 habitants et d'un seul tenant. La métropole pourra exercer des compétences du département et de la région en accord avec ces collectivités, voire de l'Etat sur les grandes infrastructures. La fiscalité locale et les dotations seront alors unifiées à l'échelle de la métropole.
- **La métropole en réseau ou « multipolaire »**, outil souple, qui permettra à plusieurs agglomérations de mener des coopérations ciblées en matière de développement économique et d'attractivité de leur territoire.

Quid de la clarification des compétences des collectivités ?

- Dans de trop nombreux domaines, **l'enchevêtrement des compétences des collectivités nuit à l'efficacité de leur action, à la compréhension du citoyen et augmente la dépense publique.** C'est un vrai enjeu parce que 20 Mds€ sont consacrés chaque année par les régions et les départements dans des champs de compétences partagés, soit autant que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche !
- Ce chantier de **clarification des compétences des collectivités et de l'encadrement des cofinancements** ne sera pas remis à demain. Il s'agit d'un travail très technique qui nécessite une large consultation avec les associations d'élus. Mais soyons clairs : **il devra aboutir dans un délai d'un an après le vote de cette réforme.**

Quel cadre et quel calendrier pour cette réforme ?

- Tout au long de l'été, Brice HORTEFEUX et Alain MARLEIX ont **reçu, consulté, écouté**, les présidents des associations d'élus et les dirigeants des partis politiques pour élaborer cette réforme qui se **concrétise dans 4 projets de loi :**
- Un **texte institutionnel** qui pose les principes du conseiller territorial, des métropoles ainsi que du regroupement volontaire des départements et des régions et du développement de l'intercommunalité ;
- Un **texte de réduction** des mandats des conseillers régionaux et des conseillers généraux ;
- Un **texte électoral sur le conseiller territorial et le renforcement de la démocratie locale ;**
- Un **projet de loi organique** portant sur l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales et des EPCI.
- Ces 4 textes ont été adoptés en Conseil des ministres le 21 octobre. Ils seront **discutés devant le Parlement dès le mois de décembre.** Conformément aux souhaits de Nicolas SARKOZY, **cette réforme historique sera engagée avant la campagne des élections régionales.**